



Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Mandat et activités

En novembre 1975, l'Assemblée générale des Nations Unies, reconnaissant que le problème de Palestine pour lequel aucune solution n'avait encore été trouvée continuait de mettre en danger la paix et la sécurité internationales, a créé le Comité, qu'elle a prié de recommander un programme de nature à permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure et le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationales, et le droit des Palestiniens de retourner dans leurs foyers et vers leurs biens, d'où ils avaient été déplacés et déracinés. Le premier rapport du Comité a été présenté au Conseil de sécurité en juin 1976, où ses recommandations ont été bloquées par un membre permanent exerçant son droit de veto. Par la suite, elles ont été approuvées par l'Assemblée générale, qui examine chaque année les rapports du Comité et réaffirme son mandat, la dernière fois en décembre 2009.

L'Assemblée générale a prié le Comité de suivre la situation relative à la question de Palestine et de faire des recommandations à elle-même, au Conseil de sécurité et au Secrétaire général. En menant ses activités, le Comité continue d'encourager la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, de promouvoir un règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien et de mobiliser une assistance en faveur des Palestiniens. En vue de promouvoir une assistance et un appui internationaux en faveur du peuple palestinien, et de sensibiliser davantage la communauté internationale à la question de Palestine, le Comité convoque des réunions et conférences internationales dans différentes régions du monde, rassemblant des représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales et d'associations de la société civile, d'entités des Nations Unies, des milieux universitaires, des médias et d'autres institutions. Outre un programme de publications et des activités d'information, le Comité organise chaque année, le 29 novembre, ou aux alentours de cette date, une réunion spéciale célébrant la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui commémore l'adoption par l'Assemblée générale, en 1947, de la résolution 181 (II), relative au partage de la Palestine en deux États, un arabe, l'autre juif, Jérusalem étant constituée en *corpus separatum* en vertu d'un régime international spécial.

Le Comité a accueilli favorablement la Conférence de paix de Madrid de 1991 qui a lancé le processus de paix au Moyen-Orient, fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et du principe « terre contre paix ». Il appuie fermement l'objectif de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, que le Conseil de sécurité a approuvé dans sa résolution 1515 (2003). Le Comité s'est félicité de la Feuille de route établie par le Quatuor et a demandé aux deux parties de l'appliquer. Le Comité s'est félicité également de la reprise des pourparlers directs entre Israël et les Palestiniens en août 2010, et il s'est engagé à s'efforcer de créer un climat favorable au progrès des négociations sur le statut permanent.

Composition

Le Comité se compose de 24 membres et de 24 observateurs, dont la Palestine, l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique. Son bureau, composé de quatre membres (le Président, deux vice-présidents et le Rapporteur) est élu pour assurer la conduite des affaires courantes du Comité. La Palestine participe également aux travaux du Bureau.

Division des droits des Palestiniens

Pour s'acquitter de son mandat, le Comité bénéficie du concours de la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies qui assure la planification et l'organisation de réunions et conférences internationales, la liaison avec les organisations de la société civile, l'organisation sous la direction du Comité de la célébration de la Journée internationale de solidarité et l'élaboration de divers documents d'information. La Division gère le site Web sur la question de Palestine, y compris le site du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL), et conduit un programme annuel de formation à l'intention du personnel de l'Autorité palestinienne.

Pour tous renseignements complémentaires sur le Comité et la Division, s'adresser au :

*Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
Division des droits des Palestiniens*

Bureau TB-08006

New York, NY 10017

Tél : 1 212 963 5159; télécopie : 1 212 963 4199

ou consulter :

<http://www.un.org/french/Depts/palestine/index.shtml>